



Probleme main levee curatelle renforcee

Par **Linaben0**, le **28/03/2019** à **23:27**

J'ai une main levée du 13 mars

Je reçois la notification à mon domicile le 14 mars

L'association tutélaire la reçoit le 15 mars

Jusqu'à tout va bien

1 semaine s'écoule, je commence à faire mes démarches.

Hier je reçois un message de ma curatrice me disant que le jugement de main levée ne peut être appliqué, il manque dessus l'exécution provisoire de la mesure, c'est indiqué sur l'extrait de la décision mais pas le jugement.

Pour que la main levée soit acceptée, il faut attendre un papier du tribunal disant que je n'ai pas fait appel de la décision.

J'appelle la greffière qui me dit qu'il manque l'exécution provisoire sur le jugement, elle me dit ensuite que ce n'est pas grave. Et que la fin de ma curatelle prend fin le 30 mars.

Vu que pendant les 15 jours je n'ai pas fait appel.

La curatrice a-t-elle le droit ou j'écoute la greffière qui connaît très bien les lois.

Je trouve ça inadmissible.

Si vous pouvez me répondre et me conseiller sur ce que je dois faire, s'il vous plaît, cordialement?